

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Modification de demande de subvention auprès du SMEG et de la CCPU pour l'électrification du parking de la Mairie et du Boulodrome

N°29/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 20 mai 2022			
Date de la convocation 17/05/2022		L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 17/05/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	x		
Date d'affichage de la délibération <i>25/07/2022</i>		3 – Monsieur PAUL François	x		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers 11		5 – Madame DURANDO Françoise	x		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
Quorum	5	7 – Madame CLAUX Elodie	x		
Présents	8	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Représentés	2	9 – Monsieur FORIEL Jonathan		x	Elodie CLAUX
Votants	10	10 – Madame GIULIANI Stéphanie		x	Anthony PESENTI
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN					
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le <i>31/05/2022</i> Et publication ou notification du <i>31/05/2022</i>		<p><u>Sens du vote</u> : Adoption à l'unanimité</p> <p>Voix pour : 10 Voix contre : 0</p>			

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard permet aux communes n'ayant pas transféré leur maîtrise d'ouvrage « éclairage public – travaux neufs » de le solliciter pour l'attribution de possibles subventions. Pour cela, le projet doit concerner uniquement les champs ci-dessous :

- Renouvellement de lanternes à LED (Light-Emitting Diode « diode électroluminescente ») ou extension de points lumineux à LED,
- Installation de mâts solaires liés à des lanternes à LED,
- Mise en place d'horloges astronomiques permettant la réalisation d'économie d'énergie,

Sont exclus de l'assiette subventionnable, les travaux de sécurité, les éclairages festifs, illuminations-mises en valeur du patrimoine et éclairages sportifs. La pose de mâts, de crosses, divers accessoires et les travaux de génie civil sans point lumineux rattaché sont également exclus.

Vu le règlement des fonds de concours de la Communauté de Communes « Pays d'Uzès » qui permet aux communes ayant des projets d'investissement de certaines catégories de bénéficier d'une participation financière de la CCPU

Dans le cadre des aménagements du parking et du boulodrome de la salle polyvalente/bistrot de Pays, il est prévu des équipements d'éclairage public

Les couts de ces aménagements sont les suivants :

- Eclairage du parking 12 066,90 € HT
- Eclairage du boulodrome (solaire) : 9 900,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATIONS	COUTTOTAL HT	%
COMMUNE	10 983,45€	50 %
SMEG	6 590,07 €	30%
CCPU	4 393,38 €	20 %

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'éclairage public pour une dépense de 21 966,90 € pour la rénovation / extension de l'éclairage public,
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au SMEG et à La Communauté de Communes « Pays d'Uzès » pour l'année 2022, accompagné des pièces nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés



Signature du Maire

Cachet de la mairie